Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212203582-20251211-CM111225D12-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Stéphanie CARADEC-BOCHER, Maire.

Etaient présents : CARADEC-BOCHER Stéphanie, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, EVEN Marina, HUET Alain, JOURDEN Ludovic, HENRY Ludivine, LABAT Gildas, ROLLAND Mathilde, ROLLAND Christophe

Absentes excusées : LABARRE Magalie, ROPERS Manon, THOMAS Christian
Pouvoirs : Christian THOMAS pour Stéphanie CARADEC-BOCHER
Magalie LABARRE pour Pascal LE DU

Secrétaire de séance : Ludivine HENRY

Nombre de membres : **14**	Date de la convocation : **05/12/2025**
Nombres absents : **3**	Nombre de pouvoirs : **2**
Nombre de votants : **13**	

12.RPQS Syndicat d'Eau du Jaudy 2024

Madame le Maire présente pour information au Conseil Municipal le rapport 2024 du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy relatif aux prix et à la qualité du service public d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

DECLARE avoir pris connaissance du rapport annuel du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy relatif aux prix et à la qualité du service public d'eau potable.

Fait à TREGONNEAU, le ....22..DEC. 2025..

Rendu exécutoire par transmission
En Préfecture de Saint Brieuc,
Le 22 DEC. 2025
Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU Côtes-d'Armor
Le Maire
Stéphanie CARADEC-BOCHER

Le secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le 22 DEC. 2025

Le Maire,

MAIRIE DE TREGONNEAU Côtes-d'Armor
Le Maire
Stéphanie CARADEC-BOCHER

Le secrétaire de séance,